

PRÉSENCES	ABSENCES	INVITÉS
M. André Brunelle, Président Mme Carolle Brabant Vice-présidente Mme Manon Boily, PDG et secrétaire M. Antoine Boucher M. Maxime Di Patria Mme Michèle Goyette Mme Marcelle Lajoie M. Grégoire Leclair Mme Véronique Lussier Dr Michael Mansour M. Serge Régnier Dre Michelle Roy M. Samsith So	M. Alain Couette Mme Lise Héroux Mme Caroline Larue Dre France Proulx, membre observateur, Fondation Pinel	M. Alain Bouchard, DGA par intérim Mme Elizabeth Keskinbicak, DRHCAJ Mme Gabrielle Alain-Noël, commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services
		POPULATION
		Deux membres du syndicat et un membre du personnel assistent à la séance.

## OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'assemblée ayant dûment été convoquée, le président, M. André Brunelle, ouvre la séance à 19 h. Mme Line Caron, spécialiste en procédés administratifs, prend les délibérations en note et dresse le procès-verbal. Le président souhaite la bienvenue à Mme Mélanie Giroux, spécialiste en procédés administratifs, qui prendra la relève de Mme Caron qui quitte ses fonctions à la Direction générale le 7 octobre prochain pour sa retraite.

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
1.	<p><b>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</b> Les membres ont reçu copie de l'ordre du jour.</p> <p><b>PROPOSITION CA-2022-043</b> <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME MICHÈLE GOYETTE, APPUYÉE PAR DOCTEUR MICHAEL MANSOUR ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour de la réunion du conseil d'administration tel que soumis avec les modifications suivantes apportées :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Le point 12 sera traité avant le point 11 ;</i></li> <li>• <i>Au point 11 « Nominations aux comités du conseil d'administration », les points 11.1 et 11.2 sont retirés, car les nouvelles nominations feront l'objet d'une seule proposition ;</i></li> <li>• <i>Changer en point d'information le point 17.2. « Renouvellement de la nomination de la directrice des services professionnels et des affaires médico-légales ».</i></li> </ul> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p>
2.	<p><b>PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC</b> Le président informe le C.A. de la réception dans les temps requis de deux questions de la part du syndicat SFCP. Il invite M. Mikael Chouinard et Mme Noémie Hamel à faire lecture de leur question.</p> <p><b>1) Qu'est-ce que l'organisation compte faire pour assurer la rétention de main d'oeuvre ? [SIC]</b></p> <p>Le président introduit le sujet en soulignant que cette question de main-d'œuvre pourrait faire l'objet d'un vaste sujet et assure que la rétention du personnel est une préoccupation majeure pour le conseil d'administration. Il rapporte que ce dossier fait l'objet d'un suivi par le comité des ressources humaines et communications qui pose un regard extrêmement important sur tous les plans d'action et tous les efforts qui portent sur la rétention et le recrutement.</p> <p>La présidente-directrice générale remercie pour cette question pertinente et assure que la direction de l'Institut a la même préoccupation. Elle convient que la situation est difficile présentement dans tout le réseau et que l'Institut n'est pas épargné par cette situation. Elle souligne l'importance d'offrir un environnement de travail sain dans lequel le personnel a la capacité de se développer. Elle fait savoir que des actions sont entreprises pour quantifier la situation et qu'actuellement le comité des ressources humaines et communications traite la situation de la main-d'œuvre des infirmiers et des infirmières et que ces actions seront poursuivies pour toutes les catégories d'emploi. En terminant, elle invite l'interlocuteur à poursuivre cette discussion avec les responsables de la Direction des ressources humaines et communications.</p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<p><i>Sous-question: Est-ce que l'organisation compte publier un communiqué sous peu concernant le retard des primes pour le personnel de la catégorie 1. [SIC]</i></p> <p>En réponse à cette sous-question, la présidente-directrice générale informe que cette problématique est vécue par tous les établissements du réseau. Elle souligne qu'avec les conventions collectives qui ont été signées, la mise en application devait se faire rapidement, mais le fournisseur de ces primes accuse un retard en raison des calculs qui doivent être faits. Comme l'Institut n'a pas le contrôle de cette situation, elle souhaite ultimement que les primes soient versées correctement à chacun des employés concernés dans les plus brefs délais.</p> <p><b>2) Depuis le changement de direction, il n'y a plus d'activité de reconnaissance pour les travailleurs qui prennent leur retraite. Sachant que ces derniers, une fois qu'ils ont quitté l'organisation, peuvent avoir un rôle d'ambassadeur, est-ce que l'organisation compte reconnaître la contribution de nos anciens ? [SIC]</b></p> <p>Le président accepte cette question en spécifiant que cette activité de reconnaissance, bien qu'elle soit imputée au changement de direction, souligne qu'elle est arrivée également en même temps que la pandémie. Il informe qu'il a lui-même posé cette même question à la direction et laisse le soin à la présidente-directrice générale d'y donner réponse.</p> <p>La présidente-directrice générale prend parole et verbalise sa déception de savoir que cet arrêt d'activité est attribué à son arrivée. Elle précise que cette reconnaissance pour les travailleurs est très importante pour elle et qu'il ne s'agit pas d'une décision de sa part. Elle rappelle qu'avec l'arrivée de la pandémie, toutes les activités ont dû être suspendues. La direction a tout de même tenté de faire une activité, mais il a été impossible de la tenir en raison du contexte. Elle fait savoir que l'objectif d'une activité de reconnaissance est de recevoir les personnes qui ont pris leur retraite dans les meilleures conditions et elle espère pouvoir organiser cette activité très bientôt en autant que le contexte le permette. Elle termine en rappelant les activités avec les employés qui ont eu lieu à quelques reprises.</p> <p><i>Sous question:</i></p> <p><i>Est-ce que l'organisation souhaiterait mettre à contribution les deux syndicats d'employés afin de réaliser ce genre d'activité de reconnaissance ?</i></p> <p>Le président comprend l'ouverture à offrir une collaboration à titre d'unité syndicale et souligne que c'est apprécié.</p> <p>Serait-il possible de penser à rattraper le temps perdu avec nos anciens qui n'ont pas pu profiter de cette reconnaissance ? <b>[SIC]</b></p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	Le président confirme que l'activité qui sera mise sur pied sera effectivement offerte à l'ensemble des gens qui ont pris leur retraite depuis 2020.
3.	<p><b>APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE 14 JUIN 2022 ET DU TABLEAU DE SUIVI DES DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b></p> <p>Les membres ont reçu copie du procès-verbal de la séance régulière tenue le 14 juin 2022 et copie du tableau pour le suivi des décisions du conseil d'administration.</p> <p><b>PROPOSITION CA-2022-044</b>  <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MONSIEUR ANTOINE BOUCHER, APPUYÉE PAR DOCTEUR MICHAEL MANSOUR ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver le procès-verbal de la séance régulière tenue le 14 juin 2022 tel que rédigé du conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel avec la modification suivante :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Page 9194, point 15.5. « Compte rendu du comité de vérification » à la deuxième énumération, on aurait dû lire « États financiers <u>2021-2022</u> » au lieu de « États financiers 2022-2023 ».</i></li> </ul> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p>
4.	<p><b>MOT DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE</b></p> <p>La présidente-directrice générale s'adresse aux membres pour résumer les sujets suivants. Elle souligne que le mot de la présidente-directrice générale est déposé tardivement dans la plateforme afin d'assurer qu'il soit d'actualité au moment présent.</p> <p><u>Sommaire de l'été 2022</u></p> <p>Elle fait lecture du sommaire de l'été 2022 durant lequel l'Institut a fait face à une situation sans précédent quant à la disponibilité de la main-d'œuvre en raison de la période des vacances estivales et une recrudescence des cas de COVID-19 associée à la 7<sup>e</sup> vague. En raison de cette situation critique, des mesures exceptionnelles ont été décrétées afin d'assurer des soins et services sécuritaires pour la clientèle et le personnel.</p> <p><u>Bilan du plan d'action stratégique et prochaines étapes</u></p> <p>Elle rapporte que le bilan du plan d'action stratégique de l'an 2 a été réalisé lors d'une rencontre qui s'est tenue le 15 juin dernier et informe qu'une rencontre lac-à-l'épaule du comité de direction se tiendra demain pour l'an 3. Cette rencontre permettra de faire le point sur les actions qui sont retenues comme prioritaires pour l'atteinte des objectifs du plan stratégique.</p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<p>En résumé de l'an 2, elle souligne que cette année a été marquée par la visite d'Agrément Canada et qu'en raison de la propagation du variant Omicron, l'équipe de direction a été dans l'obligation de revoir ses priorités vers la fin de l'année 2021, la gestion de la situation passant en premier plan. Elle fait savoir que le comité de direction a tout de même tenu le cap en effectuant à trois occasions la vigie de l'état d'avancement du plan d'action stratégique de l'établissement. Certains plans ont été complétés et d'autres sont en voie de l'être tandis que d'autres sont à surveiller ou en difficulté. Enfin, le bilan de l'An 2 a permis de convenir de certains plans d'action à considérer comme prioritaires pour l'An 3.</p> <p><u>Perspectives des 12 à 18 mois</u>  Une présentation a été partagée lors de la séance plénière portant sur les perspectives des 12 à 18 prochains mois, notamment en élaborant un plan de main-d'œuvre à court et moyen terme et en planifiant l'An 3 du Plan d'action stratégique de l'établissement ainsi qu'avec la mise à jour de nombreux dossiers.</p> <p><u>Couverture médiatique</u>  Elle rappelle la couverture médiatique du 4 août dernier pour des événements très malheureux survenus dont l'expertise de l'Institut a été sollicitée par le biais du service des communications dans le cadre de diverses entrevues médiatiques. Elle souligne que du 5 au 9 août dernier, l'Institut a été mentionné dans 27 articles de médias écrits ou électroniques et dans plus de 50 reportages télé et radio partout au Québec, mais aussi à travers les différentes provinces du Canada.</p> <p><u>Lancement de la série « La fabuleuse histoire des sciences au Québec »</u>  Elle invite les membres à visionner le lancement de la série « La fabuleuse histoire des sciences au Québec » sur les ondes de Savoir Media diffusé dès le 28 septembre prochain.</p>
5.	<p><b>PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSAIRE LOCALE AUX PLAINTES ET À LA QUALITÉ DES SERVICES</b></p> <p>Madame Gabrielle Alain-Noël, commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services, partage une présentation de son rapport annuel 2021-2022 des plaintes et la qualité des services. Elle passe en revue les dossiers reçus en 2021-2022 relatifs aux plaintes, plaintes médicales, interventions, assistances et consultations pour un total de 876 plaintes. Elle donne les précisions nécessaires à la satisfaction des membres.</p> <p>Mme Alain-Noël informe les membres qu'elle sera en poste dorénavant à cinq jours semaine à Pinel, mais qu'elle conserve toutefois son mandat à titre de commissaire à l'Institut de cardiologie de Montréal. Elle fait savoir que l'ICM est présentement en processus d'embauche d'un ou d'une commissaire adjointe à qui les fonctions de la commissaire pourront être déléguées. Elle souligne que cette embauche permettra aussi à Pinel d'avoir un soutien au besoin et que le conseil d'administration sera invité à approuver cette nomination. Elle souligne aussi l'apport important obtenu de la conseillère aux plaintes qui est en fonction depuis quelque temps.</p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	Le président adresse des remerciements à la commissaire aux plaintes pour son rapport très complet en termes quantitatifs et qualitatifs. Il souhaite que les moyens ajoutés dans le service vont permettre et aider à diminuer la charge de travail vécue les derniers mois.
6.	<p><b>AFFAIRES DÉCOULANT DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 JUIN 2022</b></p> <p><b>6.1. (DU POINT 9) RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2021 DE L'ÉTABLISSEMENT</b></p> <p>Le 14 juin dernier, la présidente-directrice générale rappelle aux membres que le conseil d'administration a approuvé le rapport annuel de gestion 2021-2022 de l'établissement. Comparativement aux années précédentes, les membres sont informés qu'il n'y aura pas d'analyse de conformité du rapport annuel et que seul un accusé de réception sera transmis en guise de conformité. Cet accusé de réception a été reçu au bureau de la présidente-directrice générale le 8 septembre dernier. Au final, les copies électroniques et les exemplaires papier seront transmis conformément aux indications du MSSS au plus tard le 30 septembre prochain.</p>
7.	<p><b>CONSEIL DES MÉDECINS, DENTISTES ET PHARMACIENS (CMDP)</b></p> <p><b>7.1. COMPOSITION DU COMITÉ EXÉCUTIF DU CMDP 2022-2023</b></p> <p>Le conseil d'administration a reçu pour information la composition du comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) pour l'année 2022-2023. Les membres désignés ont été nommés lors de l'assemblée générale annuelle du CMDP du 6 juin 2022. Le comité exécutif est composé de sept membres en plus de deux membres d'office et de deux membres invités.</p> <p><b>7.2. ÉTUDE DE CANDIDATURES DE RÉSIDENTS EN PSYCHIATRIE</b></p> <p>Une résolution du comité exécutif du CMDP a été transmise aux membres du C.A. pour l'approbation d'une étude de candidatures de résidents en psychiatrie.</p> <p><b>PROPOSITION CA-2022-045</b></p> <p><i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME VÉRONIQUE LUSSIER, APPUYÉE PAR DOCTEUR MICHAEL MANSOUR ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, sur recommandation du comité exécutif du CMDP (résolution EXE-2022-027), accepte d'accorder aux médecins ci-dessous mentionnés le statut de résident en psychiatrie au sein du CMDP pour la période indiquée :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Médecin résidente, Karole Vaugon (résidente 5) qui fera son stage de psychiatrie légale à compter du 11 juillet, et ce, jusqu'au 25 septembre 2022 inclusivement. Elle sera supervisée par la docteure Catherine Chartrand ;</i></li> </ul>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Médecin résidente, Marissa Bouchard-Boivin (résidente 5) qui fera un stage de réadaptation à compter du 26 septembre 2022, et ce, jusqu'au 13 janvier 2023 inclusivement. Elle sera supervisée par la docteure Isabelle Paiement ;</li> <li>• Médecin résidente, Véronique MacDermott (résidente 5) qui fera un stage de psychiatrie légale à compter du 26 septembre 2022, et ce, jusqu'au 16 décembre 2022 inclusivement. Elle sera supervisée par le docteur Mathieu Dufour ;</li> <li>• Médecin résident, Mikael Dubuc (résident 5) qui fera un stage d'expertise légale à compter du 26 septembre 2022, et ce, jusqu'au 16 décembre 2022 inclusivement. Il sera supervisé par la docteur Anne-Marie Bouchard.</li> </ul> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p>
8.	<p><b>DEMANDE D'OCTROI D'UNE ATTESTATION DE RECHERCHE ET DEMANDE DE RENOUELEMENT D'ATTESTATIONS DE RECHERCHE</b></p> <p>Une demande d'octroi d'une attestation de recherche à deux nouvelles chercheuses régulières ainsi qu'à une chercheuse associée et une demande de renouvellement des attestations de recherche d'une chercheuse régulière et de quatre chercheurs associés de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel sont déposées par la directrice de la recherche et de l'enseignement universitaire. Les membres du C.A. ont reçu copie de la lettre accompagnée d'une fiche synthèse, des lettres d'intention et des curriculums vitae des candidats.</p> <p>La présidente-directrice générale présente le dossier et souligne la vigueur du Centre de recherche.</p> <p><b>PROPOSITION CA-2022-046</b>  <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR DOCTEURE MICHELLE ROY, APPUYÉE PAR MADAME MICHÈLE GOYETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, conformément à l'article 2.8.1 § 1<sup>o</sup> du Cadre réglementaire pour une éthique des activités de recherche menées sous la responsabilité de l'Institut Philippe-Pinel de Montréal 4<sup>e</sup> édition (résolution CA-2017-055), autorise :</i></p> <p><i>Les demandes d'octroi d'attestations de recherche à titre de chercheuse régulière à :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Madame Sheilagh Hodgins, Ph. D., professeure associée au Département de psychiatrie et d'addictologie de l'Université de Montréal ;</i></li> <li>• <i>Madame Dominique Trottier, Ph. D., professeure agrégée au Département de psychoéducation et de psychologie de l'Université du Québec en Outaouais.</i></li> </ul>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<p><i>La demande d'octroi d'une attestation de recherche à titre de chercheure associée à :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Madame Suzanne Léveillé, Ph. D., professeure au Département de psychologie de l'Université du Québec à Trois-Rivières.</i></li> </ul> <p><i>La demande de renouvellement de l'attestation de recherche à:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Madame Jo-Annie Spearson-Goulet, Ph. D., psychologue à l'Institut et professeure adjointe au Département de sexologie de l'Université du Québec à Montréal, à titre de chercheure régulière. Son attestation de recherche vient à échéance le 8 octobre 2022.</i></li> </ul> <p><i>La demande de renouvellement des attestations de recherche des chercheurs associés suivants, qui viennent à échéance le 8 octobre 2022, pourvu qu'ils continuent de se soumettre aux exigences du cadre réglementaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Madame Nathalie Fontaine, Ph. D., professeure agrégée à l'École de criminologie de l'Université de Montréal ;</i></li> <li>• <i>Monsieur Mathieu Goyette, Ph. D., professeur au Département de sexologie de l'Université du Québec à Montréal ;</i></li> <li>• <i>Madame Claire Nee, Ph. D., professeure au Département de psychologie de l'Université Portsmouth en Angleterre ;</i></li> <li>• <i>Madame Zarah Vernhema, Ph. D., professeure au Département de psychologie de l'Université Portsmouth en Angleterre ;</i></li> </ul> <p><i>Les attestations de recherche vaudraient pour une période de 3 ans, allant du 21 septembre 2022 au 20 septembre 2025, étant entendu que les personnes satisfassent aux conditions susmentionnées et que les attestations pourraient être renouvelées, aux mêmes conditions, pourvu que les personnes démontrent qu'elles se sont consacrées à des activités de recherche, au cours de la période précédant le renouvellement, pendant un temps jugé raisonnable. Il est à noter qu'il est maintenant exigé que les chercheurs et les membres du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) soumettent une preuve de connaissances éthiques de base en recherche dans les deux mois suivant l'octroi de l'attestation de recherche, par le biais de tutoriels éthiques au FRQ ou aux trois conseils fédéraux.</i></p> <p><i>Le conseil d'administration rappelle avec cette résolution aux personnes concernées que cet octroi suppose qu'elles déclareront au comité d'éthique de la recherche toutes ses activités de recherche, qu'elles relèvent ou non de sa compétence, et signeront un formulaire d'engagement, conformément aux alinéas § 1° et 3° de l'article 2.8.</i></p> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
9.	<p data-bbox="380 196 659 220"><b>AFFAIRES FINANCIÈRES</b></p> <p data-bbox="380 228 1381 253"><b>9.1. RAPPORT FINANCIER AS-617 DE LA PÉRIODE 3 SE TERMINANT LE 18 JUIN 2022</b></p> <p data-bbox="380 261 1885 326">Une fiche synthèse décrivant les éléments de contexte et un projet de résolution ont été soumis aux membres pour approbation du rapport financier AS-617 de la période 3 se terminant le 18 juin 2022.</p> <p data-bbox="380 367 1885 431">On informe que le rapport financier a fait l'objet d'une analyse par le comité de vérification lors de sa rencontre du 20 septembre dernier qui en fait la recommandation suivante :</p> <p data-bbox="380 472 716 505"><b><u>Rapport trimestriel 2022-23</u></b></p> <ul data-bbox="380 545 1885 870" style="list-style-type: none"> <li data-bbox="380 545 1885 610">• ATTENDU les obligations devant être respectées par l'établissement, découlant de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E-12.0001);</li> <li data-bbox="380 651 1885 716">• ATTENDU QUE selon le Manuel de gestion financière publié par le ministère de la Santé et des Services sociaux, la définition d'équilibre budgétaire tient compte de tous les fonds, le cas échéant : le fonds d'exploitation et le fonds d'immobilisations;</li> <li data-bbox="380 756 1885 870">• ATTENDU QUE l'article 284 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) oblige le président-directeur général à présenter au conseil d'administration de l'établissement des prévisions budgétaires de dépenses et de revenus en équilibre;</li> </ul> <p data-bbox="474 902 810 935"><b><i>PROPOSITION CA-2022-047</i></b></p> <p data-bbox="474 943 1724 1040"><i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MONSIEUR MAXIME DI PATRIA, APPUYÉ PAR MONSIEUR ANTOINE BOUCHER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, sur recommandation du comité de vérification :</i></p> <ul data-bbox="474 1081 1724 1401" style="list-style-type: none"> <li data-bbox="474 1081 1724 1227">• <i>D'adopter le rapport trimestriel de la période 3 de l'exercice financier 2022-23 de l'Institut de psychiatrie légale Philippe-Pinel comme présenté, soit un rapport se traduisant par une prévision de surplus combinés du fonds d'exploitation et du fonds d'immobilisations au montant de 0 \$. Nos prévisions incluent les éléments suivants :</i> <ul data-bbox="569 1260 1724 1401" style="list-style-type: none"> <li data-bbox="569 1260 1724 1401">○ <i>La décision récente du MSSS de ne pas financer l'ensemble des coûts des conventions collectives provoque un manque à gagner estimé à 995 685 \$ pour l'établissement. En effet, l'indexation de 4,04 % prévue aux conventions collectives a été financée à seulement 2,31 %. Les prévisions tiennent compte de cette somme qui a été inscrite dans les comptes à recevoir.</i></li> </ul> </li> </ul>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ <i>La projection des dépenses pour la COVID-19, ainsi qu'un revenu équivalent, jusqu'au 31 mars 2023. La projection de nos dépenses est estimée à 6 263 296 \$, comprenant les coûts cumulatifs de la période 1 à 3 au montant de 2 393 239 \$ ainsi qu'une projection de ces dépenses pour les périodes à suivre au montant de 3 870 057 \$.</i></li> <li>○ <i>Un financement non-conditionnel de 1 767 060\$ pour l'implantation de la dernière phase du plan clinique.</i></li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <i>D'autoriser la présidente ou le président du conseil d'administration et la présidente-directrice générale ou le président-directeur général à signer tous documents afférents à l'exécution des présentes.</i></li> </ul> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p> <p><b>9.2. RÉSULTATS FINANCIERS DE LA PÉRIODE 5 SE TERMINANT LE 15 AOÛT 2022</b>  Les membres ont reçu une fiche synthèse avec le rapport de suivi budgétaire pour la période 5 de l'exercice 2022-2023 pour information. Le directeur général adjoint par intérim est invité à partager le rapport et donne les explications nécessaires. Il fait état des enjeux et des dossiers prioritaires. Quelques questions sont soulevées et des précisions sont apportées par le directeur général adjoint par intérim. Pour la portion de compléments d'information inscrits à la fin de ce rapport, il informe que toutes les avenues sont envisagées afin de réaliser tous les projets qui sont projetés.</p> <p>Enfin, ces résultats financiers de la période 5 se terminant le 15 août 2022 ont fait l'objet d'une analyse par le comité de vérification lors de sa rencontre du 20 septembre dernier.</p> <p><b>9.3. NOMINATION DES AUDITEURS EXTERNES</b>  Conformément à la Loi sur les services de santé et les services sociaux chapitre S-4.2 article 290, le conseil d'administration doit avant le 30 septembre de chaque exercice financier nommer un vérificateur pour l'exercice financier en cours. Les membres ont reçu la fiche synthèse décrivant les éléments de contexte et le cheminement du dossier avec les étapes franchies et à venir.</p> <p>Cette nomination a fait l'objet d'une analyse par le comité de vérification qui recommande de reconduire la firme Raymond Chabot Grant Thornton à la suite d'un appel d'offres public effectué par l'Institut pour les services d'audit externe des états financiers pour les trois exercices se terminant les 31 mars 2022, 2023 et 2024 plus une année de renouvellement optionnelle pour 2025.</p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<p><b>PROPOSITION CA-2022-048</b>  IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MONSIEUR MAXIME DI PATRIA, APPUYÉ PAR MONSIEUR ANTOINE BOUCHER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, sur recommandation du comité de vérification, nomme le cabinet Raymond Chabot Grant Thornton pour le mandat d'audit des états financiers pour l'exercice 2022-2023.</p> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p>
10.	<p><b>CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITÉS POUR L'ANNÉE 2023</b>  Le calendrier des séances du conseil d'administration et des comités pour l'année 2023 est déposé pour approbation. Ce projet de calendrier a été présenté à chacun des comités du conseil pour révision. La présidente-directrice générale rappelle que des séances spéciales sont à prévoir en mai relativement au budget pour le comité de vérification et le conseil d'administration.</p> <p><b>PROPOSITION CA-2022-049</b>  IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR DOCTEUR MICHAEL MANSOUR, APPUYÉ PAR MONSIEUR SERGE RÉGNIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, approuve le calendrier des séances du conseil d'administration et des comités pour l'année 2023.</p> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p>
<p style="text-align: center;">-----</p> <p style="text-align: center;">Il est décidé de traiter immédiatement le point 12 avant le point 11 du présent procès-verbal.</p> <p style="text-align: center;">-----</p>	
11.	<p><b>NOMINATIONS AUX COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>  Il a été décidé de traiter ce point après le point 12 en raison de la démission annoncée.</p> <p>Le président du conseil d'administration a sollicité l'intérêt des membres pour siéger à différents comités du conseil et pour combler les postes laissés vacants à la suite des derniers développements.</p> <p>Après confirmation des personnes qui ont signifié leur intérêt, il est convenu de procéder par une proposition globale pour les nouvelles nominations aux différents comités.</p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<p><b>PROPOSITION CA-2022-051</b>  IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR DOCTEURE MICHELLE ROY, APPUYÉE PAR MONSIEUR MAXIME DI PATRIA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel procède aux nominations ci-dessous énumérées pour les comités suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Madame Carolle Brabant, membre du comité de vérification ;</li> <li>○ Monsieur Alain Couette, membre du comité des ressources humaines et communications ;</li> <li>○ Madame Michèle Goyette, membre du comité de vigilance et de la qualité et membre du comité de gouvernance et d'éthique ;</li> <li>○ Monsieur André Brunelle, président du comité de gouvernance et d'éthique.</li> </ul> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité</i></p>
12.	<p><b>DÉMISSION D'UN MEMBRE INDÉPENDANT</b>  Il a été décidé de traiter ce sujet avant le point 11 étant donné que le conseil d'administration doit procéder à une nouvelle nomination au comité de vérification à la suite de cette démission.</p> <p>Le 22 juin dernier, M. Antoine Boucher, membre indépendant, faisait part au président de son avis de démission et de non-renouvellement de son mandat. Depuis 2018, M. Boucher siégeait au conseil d'administration à titre d'administrateur pour le profil « Gestion des risques, finances et comptabilité » et siégeait aussi comme membre au comité de vérification.</p> <p>Le conseil d'administration accepte avec regret cette démission. Des remerciements sont adressés à M. Boucher pour son apport et sa collaboration. M. Boucher de son côté souligne combien il a apprécié son expérience dans cette mission en santé mentale.</p> <p><b>PROPOSITION CA-2022-050</b>  IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME VÉRONIQUE LUSSIER, APPUYÉE PAR DOCTEUR MICHAEL MANSOUR ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, accepte à regret la démission de Monsieur Antoine Boucher, membre indépendant pour le Profil 2 « Gestion des risques, finances et comptabilité ».</p> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
13.	<p><b>CONTRATS DE STAGE</b></p> <p>Les membres ont reçu une fiche synthèse concernant les contrats de stage pour lesquels le processus d’octroi de contrats avec les maisons d’enseignements secondaires et collégiaux est encadré par la circulaire 2022-005 (pratiques et normes de gestion) qui a été révisée le 13 juin 2022. Il est stipulé que les contrats avec les maisons d’enseignement doivent être autorisés par le conseil d’administration. On souligne que ce point a fait l’objet d’une analyse par le comité des ressources humaines et communications lors de leur rencontre qui s’est tenue le 19 septembre dernier.</p> <p>Il est indiqué dans la fiche qu’une des stratégies proposées dans le plan de main-d’œuvre 2022-2023, est de favoriser les partenariats avec les maisons d’enseignement collégiaux afin d’attirer plus de stagiaires. La présence des stagiaires à Pinel, que ce soit de manière individuelle et en groupe, permet d’assurer un bassin de main-d’œuvre et de relève.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• ATTENDU de la volonté de l’Institut d’augmenter le nombre de stagiaires au sein de l’organisation;</li> <li>• ATTENDU que les contrats avec les maisons d’enseignements collégiaux doivent être autorisés par le conseil d’administration;</li> <li>• ATTENDU qu’une fois par année, la présidente-directrice générale déposera le bilan des signatures de l’année :</li> </ul> <p>Il est convenu d’approuver la recommandation suivante :</p> <p style="text-align: center;"><b>PROPOSITION CA-2022-052</b>  <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MONSIEUR SERGE RÉGNIER, APPUYÉ PAR MADAME MICHÈLE GOYETTE ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ que le conseil d’administration de l’Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel mandate la présidente-directrice générale pour signer, pour et au nom du Conseil d’administration de l’Institut, les contrats d’association ainsi que leurs annexes qui interviennent entre l’Institut et les institutions collégiales publiques et privées. Une fois par année, la présidente-directrice générale dépose au conseil d’administration le bilan des signatures de l’année.</i></p> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l’unanimité.</i></p>
14.	<p><b>CALENDRIER DES GRANDS PROCESSUS DE GESTION DU CONSEIL D’ADMINISTRATION</b></p> <p>Le calendrier des grands processus de gestion du conseil d’administration est présenté à titre informatif. La présidente-directrice générale informe les membres que ce calendrier sera déposé une fois par année au conseil d’administration. Elle souligne que ce document permet d’avoir une perspective des dossiers à traiter au cours de l’année et de créer une documentation constante.</p> <p>Elle fait savoir que ce même outil est utilisé pour chacun des comités qui en ont pris connaissance lors de leurs dernières rencontres.</p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
15.	<p data-bbox="380 193 1100 217"><b>RAPPORTS ANNUELS 2021-2022 DES DIFFÉRENTS SECTEURS</b></p> <p data-bbox="380 228 919 253"><b>15.1. COMITÉ D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE</b></p> <p data-bbox="380 264 1885 362">Les membres ont reçu le rapport annuel du comité d'éthique de la recherche pour approbation. Au préalable, ce rapport a fait l'objet d'une révision par le comité de gouvernance et d'éthique et le MSSS demande que le conseil d'administration émette une résolution.</p> <p data-bbox="478 407 810 431"><b>PROPOSITION CA-2022-053</b></p> <p data-bbox="478 443 1717 578"><i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR DOCTEURE MICHELLE ROY, APPUYÉE PAR MONSIEUR GRÉGOIRE LECLAIR ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, adopte le rapport annuel 2021-2022 du comité d'éthique de la recherche.</i></p> <p data-bbox="1236 621 1722 646"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p> <p data-bbox="380 691 1121 716"><b>15.2. COMMISSAIRE LOCALE AUX PLAINTES ET À LA QUALITÉ</b></p> <p data-bbox="380 727 1885 859">Les membres ont reçu le rapport annuel sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et l'amélioration de la qualité des services de la commissaire locale aux plaintes et à la qualité pour approbation. Au préalable, ce rapport a fait l'objet d'une révision par les membres du comité de vigilance et de la qualité et Mme Gabrielle Alain-Noël a fait la présentation de son rapport annuel en début de séance.</p> <p data-bbox="478 904 810 928"><b>PROPOSITION CA-2022-054</b></p> <p data-bbox="478 940 1717 1110"><i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME MICHÈLE GOYETTE, APPUYÉE PAR DOCTEUR MICHAEL MANSOUR ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, sur recommandation du comité de vigilance et de la qualité, adopte le rapport annuel 2021-2022 sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et l'amélioration de la qualité des services de la commissaire locale aux plaintes et à la qualité.</i></p> <p data-bbox="1236 1154 1722 1179"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p> <p data-bbox="380 1192 1115 1216"><b>15.3. CONSEIL DES MÉDECINS, DENTISTES ET PHARMACIENS</b></p> <p data-bbox="380 1227 1885 1289">Les membres ont pris acte du rapport annuel du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens et se montrent satisfaits. Au préalable, ce rapport a fait l'objet d'une révision par le comité de vigilance et de la qualité.</p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
16.	<p><b>POINTS D'INFORMATION</b></p> <p><b>16.1. COMPTE RENDU DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE</b>  Le comité de gouvernance et d'éthique s'est réuni le 7 septembre dernier et la présidente du comité rapporte les sujets qui ont été traités dont la plupart étaient à l'ordre du jour d'aujourd'hui.</p> <p><b>16.1.1. TABLEAU DE BORD DU C.A.</b>  Les membres ont reçu une fiche synthèse décrivant les éléments de contexte pour le tableau de bord stratégique à l'intention du conseil d'administration avec le tableau de bord de la performance clinique et performance. On fait savoir que ce document est présentement en adaptation et qu'il sera bonifié au fur et à mesure avec les commentaires recueillis. Le comité de gouvernance et d'éthique s'est montré satisfait de ce tableau d'autant plus qu'il y a une évolution considérable notée et qu'il sera bénéfique pour le suivi des indicateurs. Sur la fiche synthèse, les comités peuvent retrouver les améliorations proposées aux indicateurs du tableau de bord stratégique. Ils pourront en faire l'analyse lors de leur réunion et informer le conseil d'administration des écarts significatifs et commentaires associés lors de leur compte rendu.</p> <p><b>16.2. COMPTE RENDU DU COMITÉ DE VIGILANCE ET DE LA QUALITÉ</b>  Le comité de vigilance et de la qualité s'est réuni le 7 septembre dernier et la présidente du comité résume les points suivants qui ont été traités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bilan des plaintes de la commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services ;</li> <li>• Discussion concernant les délais d'application qui préoccupent le comité de vigilance et de la qualité ;</li> <li>• Rapport du gestionnaire de risques ;</li> <li>• Présentation des activités de la pharmacie par Mme Julie Duchaine, chef du Département de pharmacie ;</li> <li>• Rapports annuels de la commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services et du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens. Les rapports annuels du comité des usagers, du conseil des infirmiers et infirmières et du conseil multidisciplinaire ont dû être reportés à la prochaine rencontre en raison de l'absence de la DSI-SM.</li> </ul> <p><b>16.3. COMPTE RENDU DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET COMMUNICATIONS</b>  Le comité des ressources humaines et communications s'est réuni le 19 septembre dernier et le président du comité rapporte les éléments suivants discutés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Indicateurs de performance avec gabarit amélioré, entre autres, la main-d'œuvre indépendante qui n'est pas l'option grandement utilisée à l'Institut, la diminution des accidents de travail et les évaluations au rendement qui restent à être améliorées ;</li> <li>• Suivi du plan de communication pour suivre son évolution et les changements. Précisions apportées pour les messages clés. On demande s'il est possible de recevoir les messages clés et cette demande est accueillie. Un plan de communication pour assurer la promotion de Forensia est en complétion. Une première tournée de la présidente-directrice générale a été effectuée et une nouvelle tournée est en cours de préparation ;</li> </ul>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation d'un rapport concernant l'enjeu en matière d'effectifs en soins infirmiers relié à la pénurie de personnel, la 7<sup>e</sup> vague et les vacances estivales ;</li> <li>• Plan de formation 2022-2023, plan qui répond aux engagements ;</li> <li>• Bilan des plaintes harcèlement et griefs ;</li> <li>• Permis de pratique pour l'exercice des professions.</li> </ul> <p><b>16.4. COMPTE RENDU DU COMITÉ DE VÉRIFICATION</b></p> <p>Le comité de vérification s'est réuni le 20 septembre 2022 dernier et le président du comité rapporte l'ensemble des points qui ont été traités ce jour à la séance du conseil d'administration et autres dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ensemble des chiffres financiers avec le rapport financier AS-617 de la période 3 et les résultats financiers de la période 5;</li> <li>• Contrats de plus de 25 000 \$;</li> <li>• Tableau de bord de la 5<sup>e</sup> période;</li> <li>• Nomination des auditeurs externes.</li> </ul> <p><b>16.5. ACTIVITÉS DE LA FONDATION PINEL</b></p> <p>En l'absence du membre observateur de la Fondation Pinel, la présidente-directrice générale informe que la rencontre du conseil d'administration de la Fondation a dû être reportée et pour cette raison, aucun résumé d'activités ne peut être proposé.</p>
17.	<p><b>HUIS CLOS</b></p> <div style="background-color: black; width: 100%; height: 150px; margin-bottom: 10px;"></div> <div style="background-color: black; width: 100%; height: 30px; margin-bottom: 10px;"></div> <div style="background-color: black; width: 100%; height: 30px;"></div>



#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<div style="background-color: black; width: 100%; height: 100%;"></div>
18.	<b>PÉRIODE DE HUIS CLOS ENTRE LES ADMINISTRATEURS DU C.A.</b> Il y a eu période de huis clos entre les administrateurs du C.A.
19.	<b>PROCHAINE SÉANCE</b> La prochaine séance régulière du conseil d'administration se tiendra exceptionnellement le mercredi 26 octobre 2022 à 19 h.
20.	<b>LEVÉE DE LA SÉANCE</b>  <p style="text-align: center;"><b>PROPOSITION CA-2022-056</b>  <i>L'ordre du jour étant épuisé, IL EST RÉSOLU de lever la séance à 21 h 21.</i></p>

*(Original dûment signé)*

---

André Brunelle  
Président du conseil d'administration

PV-CA 2022-09-21  
Approuvé le 26 octobre 2022

*(Original dûment signé)*

---

Manon Boily  
Présidente-directrice générale et secrétaire